

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-591

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2018-591

Mission de volontariat de solidarité internationale (VSI) au Mexique, dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux et l'Etat de Guanajuato - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Le contexte

Dans le cadre de la coopération avec le Mexique et au terme d'un premier accord 2011-2015, les liens entre Bordeaux Métropole et la Zone métropolitaine de León se sont confirmés et renforcés par un deuxième accord de coopération 2015-2019. Cette nouvelle étape de notre partenariat repose notamment sur le développement économique, la gouvernance, l'urbanisme, les transports, l'eau et l'assainissement, la culture.

Outre des échanges désormais réguliers et fructueux entre les écoles d'architecture, les centres de recherche sur l'eau et les services de la mobilité, de nouvelles pistes sont en train de s'ouvrir vers : le développement durable (avec l'association Let's Food), l'enseignement supérieur (avec l'Institut national polytechnique de Bordeaux-Bordeaux INP) et le tourisme (avec l'Office du tourisme de Bordeaux Métropole).

Les principales actions qui ont été engagées – et suivies par le Volontariat de solidarité internationale (VSI) – depuis la signature de l'accord en 2015 sont :

- La mobilité

Plusieurs séminaires ont été organisés au Mexique, en présence d'un expert métropolitain en intermodalité-organisation métropolitaine du service public du transport-stratégie globale autour des transports durables. Cela a permis la création du SIMOV (Système de mobilité intégral au Guanajuato) en novembre 2016.

En outre, des spécialistes en mobilité mexicains participent et interviennent depuis 2017 lors de la semaine de la mobilité de Bordeaux Métropole.

- L'urbanisme

Dans le cadre du partenariat de Bordeaux Métropole avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bordeaux (ensapBx), des ateliers se tiennent chaque année au Mexique et en France, sur des projets de planification et de réhabilitation. Ces ateliers mobilisent et font travailler une dizaine d'étudiants de part et d'autre, donnant lieu à des expositions des travaux et des rencontres avec les habitants des quartiers concernés. Au travers de cette thématique, la mobilité internationale des jeunes est favorisée.

- L'eau

Un programme de recherche a été mis en place sur la gestion de l'eau à l'échelon métropolitain, la qualité de l'eau et les infrastructures dédiées à l'eau, porté par l'Université de Bordeaux et le Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA). Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, trois projets concernant l'eau et l'assainissement ont été sélectionnés en 2017 et sont soutenus par Bordeaux Métropole sur le territoire mexicain.

- La culture

En octobre 2016, trois artistes de street art mexicains ont été accueillis dans le cadre du festival de Bordeaux. Ils ont réalisé des fresques qui décorent aujourd'hui des quartiers de Bordeaux (Chartrons, Grand parc, Ravezie).

Un programme de résidence croisée d'artistes s'est tenue en 2017, en partenariat avec le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux et l'Institut français d'Amérique Latine (IFAL).

- Le développement durable

Un partenariat a été établi en 2018 entre Bordeaux Métropole et l'association bordelaise Let's Food afin de diagnostiquer et promouvoir la gouvernance alimentaire au Mexique, s'appuyant sur l'expérience métropolitaine et son Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable. Par ailleurs, en vue de l'implantation d'une ville nouvelle durable dans l'Etat du Guanajuato, Bordeaux Métropole s'est engagée dans un partage d'expériences et de promotion des acteurs locaux dans ce domaine.

Afin d'assurer le suivi des projets et maintenir le lien entre les interlocuteurs de part et d'autre, Bordeaux Métropole souhaite poursuivre son recours au soutien du Volontariat de solidarité internationale (VSI). La troisième volontaire mobilisée termine sa mission en décembre 2018, sous réserve de l'accord préalable du Conseil métropolitain concernant sa prorogation de deux mois (dossier 33791). Un(e) nouveau(elle) volontaire pourrait donc être recruté(e) pour un an, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

2 - Le Volontariat de solidarité internationale

Pour donner une plus grande impulsion à leurs actions extérieures, les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent aux activités des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle et environnementale.

Le volontariat international a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour une mission de développement devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international.

En Aquitaine, l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID Aquitaine) est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires) agréé.

3 –Perspectives du volontariat au Mexique

Avec le premier accord de coopération 2011-2015, Bordeaux Métropole s'est positionnée en tant qu'interlocuteur institutionnel privilégié des partenaires mexicains. Grâce aux échanges d'expériences et d'expertises, aux conseils et formations, la coopération a permis aux deux parties une connaissance mutuelle des institutions, des territoires et des populations. Le deuxième accord 2015-2019 marque la solidité de nos liens d'amitié, la reconnaissance de nos compétences respectives et la confirmation de nos ambitions mutuelles.

- Compte tenu des nouvelles orientations stratégiques et des actualités économiques locales, de nouvelles pistes de coopération sont ouvertes :
- Le développement durable

Le développement durable est l'axe moteur de l'action de la direction des relations internationales. Dans le cadre du programme « Guanajuato XXI siècle », diverses pistes de collaboration sont ouvertes : outre la mobilité et l'eau, la gouvernance alimentaire, la préservation des espaces naturels, l'aménagement urbain durable, l'efficacité énergétique des bâtiments.

- Le développement économique

Le tourisme et le vin sont deux volets de développement économique majeurs pour les deux partenaires. Des échanges possibles sont recherchés, en lien avec les partenaires locaux respectifs (Office du tourisme, Atout France, Grand conseil du vin de Bordeaux, Secretaria de Turismo). La ville durable est également un sujet prioritaire au regard du projet d'intérêt national mexicain sur Apaseo, permettant potentiellement de valoriser l'expérience et l'expertise de nos entreprises locales.

- L'enseignement supérieur

Bordeaux Métropole étant partenaire du groupement d'écoles d'ingénieurs Bordeaux INP, l'établissement a été mis en relation avec l'antenne au Guanajuato de l'établissement mexicain Instituto politecnico nacional (IPN) et une convention doit être signée à l'automne 2018. Ce dispositif renforcera la dynamique métropolitaine en faveur de la mobilité internationale des jeunes.

- La gouvernance

Le Mexique a connu en 2018 un ensemble d'élections locales, régionales et nationales. Il s'agit donc d'acculturer les nouveaux élus à la coopération décentralisée et, à travers elle, à la gouvernance. La construction métropolitaine, les mécanismes de financement et de co-développement, sont des références pour le Guanajuato, qui ne connaît pas cet échelon entre l'Etat fédéral et les villes.

4- Budget

Un budget prévisionnel sur 12 mois de 23 524€ a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses suivants :

Budget pour une mission de Volontariat de solidarité internationale au Mexique IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de 12 mois		
Dépenses		
Coûts directs liés au volontaire		
Indemnité	€ 9 600	41%
Couverture santé - Prévoyance	€ 6 224	26%
Visa	€ 200	1%
Voyage Aller-Retour* Domicile-Leon	€ 2 000	9%
Hébergement	pm	
Coûts indirects		
recrutement	€ 500	2%
Préparation au départ	€ 1 000	4%
Suivi mensuel	€ 1 200	5%
Formation au retour	€ 800	3%
Fourniture	€ 500	2%
Frais de gestion	€ 1 500	6%
Total dépenses	23 524 €	
* Estimation sur la base d'un Aller-Retour par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)	€ 5 302	23%
BORDEAUX METROPOLE	€ 18 222	77%
Partenaire - hébergement	pm	
Total recettes	23 524 €	

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 18 222€.

Le(a) volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800 € par mois sur une période de 12 mois, renouvelable une fois.

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères participerait à hauteur de 5 302€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU l'accord de coopération signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – zone métropolitaine de León le 30 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite développer une politique de coopération internationale, de maintenir et accroître ses liens avec le Mexique et en particulier la zone métropolitaine de León,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi d'un(e) Volontaire de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à renouveler ce contrat une fois sous réserve de l'accord mutuel des parties.

Article 4 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 222€ à l'IFAID Aquitaine.

Article 5 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, natana 62878, opération 05P046O002, CdR AAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2018	le Conseiller délégué,
	Monsieur Michel VERNEJOUL

Budget pour une mission de Volontaire de solidarité internationale au Mexique		
IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole de 12 mois		
Dépenses		
Coûts directs liés au volontaire		
Indemnité	9 600 €	41%
Couverture santé - Prévoyance	6 224 €	26%
Visa	200 €	1%
Voyage Aller-Retour* Domicile-Leon	2 000 €	9%
Hébergement	pm	
Coûts indirects		
recrutement	500 €	2%
Préparation au départ	1 000 €	4%
Suivi mensuel	1 200 €	5%
Formation au retour	800 €	3%
Fourniture	500 €	2%
Frais de gestion	1 500 €	6%
Total dépenses	23 524 €	
* Estimation sur la base d'un Aller-Retour par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)	5 302 €	23%
BORDEAUX METROPOLE	18 222 €	77%
Partenaire - hébergement	pm	
Total recettes	23 524 €	

800 € / mois
ayant droit éventuel
1AR + bagages supplémentaires



Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) au Mexique. Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León

Contexte :

Depuis 2008, Bordeaux Métropole (agglomération de 28 communes pour 760 933 habitants) est en relation avec l'Etat du Guanajuato, et plus précisément avec les quatre villes de la Zone Métropolitaine de León et la ville de Guanajuato. Un premier accord a été signé en 2011.

Après trois années de coopération, un nouvel accord quadriennal (2015-2019), portant notamment sur les notions de métropolisation, de ville durable et de participation citoyenne, a été signé le 30 juin 2015.

Afin d'assurer un lien entre les référents bordelais et mexicains et garantir la continuité des actions engagées, Bordeaux Métropole souhaite avoir recours au soutien du Volontariat de solidarité internationale (VSI).

Missions :

Raisons de la mission

L'intervention du VSI doit permettre de poursuivre et d'approfondir les relations et les actions entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato. Le VSI est le relais et représente Bordeaux Métropole sur place.

Activités concrètes à mener

- faire le lien entre Bordeaux Métropole, les acteurs métropolitains et les contacts mexicains,
- participer à la consolidation des liens institutionnels avec l'Institut de planification de l'Etat de Guanajuato (IPLANEG), le gouvernement de l'Etat de Guanajuato, les municipalités de la zone métropolitaine de León et la ville de Guanajuato,
- accompagner la mise en œuvre des actions (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain)
- garantir le financement des projets de l'accord par la réponse aux appels à projets (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Agence française de développement,...)
- préparer l'envoi de missions bordelaises et l'accueil de délégations mexicaines
- accentuer le développement du volet économique de l'accord de coopération,
- prospecter les secteurs de développement potentiels dans l'Etat du Guanajuato correspondant aux compétences métropolitaines
- assurer une veille informative sur le contexte mexicain,
- mettre en place des outils de suivi et d'évaluation,
- diffuser l'information autour de l'accord et des principales actions réalisées,
- assurer un compte-rendu régulier à Bordeaux Métropole.

Profil :Expériences/Formation du candidat

Master 2 Sciences Politiques / Master 2 professionnel « Métiers de la coopération et du développement » / Master de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL) / Master en Droit, Economie, Géopolitique,...spécialité Relations internationales.

Seront considérées comme un plus :

- une expérience dans le domaine de la coopération décentralisée ou dans la relation avec les collectivités territoriales.
- une expérience en gestion de projet.

Langues du candidat

Espagnol courant obligatoire.

Qualités du candidat

- capacité d'adaptation et d'intégration
- capacité de travail autonome et d'autodiscipline
- capacité de réactivité et de flexibilité
- aptitude au multiculturalisme
- sens de la diplomatie
- appétence pour la communication (veille informative, diffusion sur les réseaux)
- connaissance des collectivités territoriales et de la coopération décentralisée
- connaissance des acteurs métropolitains

Divers

Une première expérience à l'international serait un atout.

Conditions :Durée du contrat

12 mois

Départ programmé début novembre 2018, avec une période préalable d'un mois prévu au sein de Bordeaux Métropole à partir du 1^{er} octobre 2018.

Indemnités

Statut VSI (indemnité / logement / couverture santé / 1 billet d'avion aller-retour)

Le lieu d'hébergement : ville de Léon ou de Guanajuato.

Documents à envoyer

Curriculum vitae + lettre de motivation à envoyer à volontariat@ifaid.org sous la référence VSI-Bordeaux Métropole.



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
BORDEAUX METROPOLE
ET
IFAID AQUITAINE**

Entre d'une part,

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Michel Vernejoul, dûment habilité en sa qualité de Conseiller délégué aux Relations internationales, en application d'une délibération n°2018/..... du Conseil Métropolitain en date du 28 septembre 2018, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, ci-après désignée « la Métropole »,

Et d'autre part, L'institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID Aquitaine), association représentée par son Directeur, M. Ghislain Brégeot, sise au Domaine Universitaire, 11 Allée Ausone, 33600 Pessac, ci-après désignée « IFAID Aquitaine »,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Après trois années de coopération entre Bordeaux Métropole (agglomération de 28 communes pour 740 000 habitants) et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León (Mexique), un nouvel accord de coopération portant sur les notions de métropolisation, de ville durable et de participation citoyenne a été signé le 30 juin 2015. Cet accord est décliné en fiches-projets portant à la fois sur la gouvernance, l'ingénierie de projets et les services urbains.

Afin d'assurer le suivi et la coordination du plan d'actions avec sa métropole partenaire, Bordeaux Métropole a souhaité avoir recours au soutien du Volontariat de solidarité internationale (VSI). A ce jour, quatre volontaires ont effectué des missions de volontariat : une première mission de 30 mois entre mai 2012 et novembre 2014, une deuxième pendant 12 mois entre novembre 2014 et novembre 2015, une troisième pendant 24 mois entre novembre 2015 et octobre 2017, une quatrième de 14 mois entre octobre 2017 et décembre 2018. Pour permettre la continuité des projets mis en place, un/une nouveau/nouvelle volontaire est souhaité/souhaitée.

En Aquitaine, l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID Aquitaine), agréé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), est l'organisme de référence pour la mobilisation de volontaires.



IFAID Aquitaine est une association contribuant à la formation et à l'accompagnement des acteurs de développement, en France, en Europe et dans le monde. Elle a pour objectif de favoriser le développement des compétences des acteurs du développement local, du développement international et de l'économie sociale et solidaire. Elle met en œuvre cette ambition en développant quatre pôles complémentaires : formation professionnelle certificative, appui aux acteurs associatifs girondins, développement de projets européens en lien avec la formation professionnelle et envoi de VSI.

Le statut de VSI a été institué par la loi du 23 février 2005 et a pour objet d'offrir à toute personne âgée de plus de 18 ans, l'opportunité d'accomplir à temps plein une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement, dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire. Plus précisément ce statut comprend :

- une formation avant son départ,
- une indemnité de subsistance (non imposable),
- la prise en charge des frais de voyage (lieu de résidence-lieu de mission),
- une assurance en responsabilité civile,
- une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance rapatriement sanitaire,
- une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission est prolongée jusqu'à 24 mois.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre, le champ, les règles et l'organisation du partenariat entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Les objectifs visés sont les suivants :

- le recrutement et la formation d'un/une volontaire « IFAID Aquitaine » pour une durée de 12 mois dans le cadre d'une mission de Volontariat de Solidarité Internationale, en lien avec Bordeaux Métropole,
- l'envoi au Mexique de ce/cette volontaire pour une mission de suivi et de coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León,
- le suivi du/de la volontaire envoyé/envoyée dans le cadre de ce projet,



- la gestion de l'enveloppe de fonctionnement du/de la volontaire pour le bon exercice de ses missions.

Article 2 : MISSION DU VOLONTAIRE

Le/la volontaire représentera Bordeaux Métropole à León, auprès des institutions locales et nationales. Il/elle sera chargé/chargée du suivi et de la coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León. Un appui particulier à des actions à caractère économique en lien avec les priorités de développement économique du territoire bordelais pourra également être demandé, en lien avec l'Ambassade de France au Mexique. Sur le plan opérationnel, il/elle sera placé/placée sous l'autorité hiérarchique d'Olivier Ramadour, Directeur des Relations internationales de Bordeaux Métropole.

Il/elle aura notamment pour rôle :

- de représenter Bordeaux Métropole vis-à-vis des interlocuteurs locaux au Mexique,
- d'être l'interface entre Bordeaux Métropole et les acteurs locaux, mais également entre les référents de Bordeaux Métropole et mexicains,
- de participer à la consolidation des liens institutionnels avec l'Institut de planification de l'Etat de Guanajuato (IPLANEG), le gouvernement de l'Etat du Guanajuato, les municipalités de la Zone Métropolitaine de León et la ville de Guanajuato,
- d'accompagner la mise en œuvre des actions (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain) et de garantir le financement des projets de l'accord par la réponse aux appels à projets (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Agence française de développement, ...)
- de suivre et coordonner les projets mis en place ou envisagés dans les domaines : économie (ville durable, tourisme, vin, santé, aéronautique,...), développement durable, urbanisme et patrimoine, gestion de l'eau et des déchets, mobilité et transports, échanges universitaires, culture,
- de préparer et organiser les missions au Mexique et l'accueil des délégations à Bordeaux,
- d'assurer une veille informative sur le contexte et l'actualité mexicains,
- de diffuser les informations relatives à l'accord et les principales actions réalisées.

Cette mission sera mise en œuvre conformément à la fiche de mission validée d'un commun accord entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine. Cette fiche de mission, annexée à la présente convention, est un élément contractuel de la mission de Volontariat de Solidarité Internationale.



ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE

Le/la volontaire est lié/liée à IFAID Aquitaine par un contrat de Volontariat de solidarité internationale conformément à la loi du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale (VSI) et la Charte des VIES (Volontariats internationaux d'échange et de solidarité).

IFAID Aquitaine pourra décider d'un rapatriement anticipé du/de la volontaire s'il estime que ses conditions de sécurité ne sont plus assurées.

ARTICLE 4 : ACTIONS DE BORDEAUX METROPOLE

- Bordeaux Métropole se charge avant le départ, d'informer le/la volontaire sur le projet sur lequel il/elle effectuera sa mission. Bordeaux Métropole fournit tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet et de la mission. Le/la VSI devra effectuer un stage d'un mois minimum dans les services de Bordeaux Métropole, afin de bien appréhender les acteurs locaux impliqués dans le partenariat,
- Le/la volontaire bénéficiera d'une préparation avant son départ de France où seront abordés : le contexte du pays et les aspects culturels du Mexique, le fonctionnement de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León, les règles de sécurité, les conditions et l'organisation de sa mission (hébergement...),
- Le/la volontaire effectuera une période de lissage avec le/la VSI partant/partante,
- Le/la volontaire sera considéré/considérée comme un membre de l'équipe de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León et participera à ce titre aux réunions d'équipe et aux rendez-vous téléphoniques auxquelles il/elle sera convié/conviée,
- Bordeaux Métropole appuiera le/la volontaire dans la réalisation de sa mission, notamment par la transmission de toutes les informations nécessaires, la mise en relation avec les contacts à privilégier, l'invitation aux événements relatifs à sa mission tels que définis dans le projet de coopération,
- A la fin de la mission, une rencontre-bilan de la mission sera organisé avec Bordeaux Métropole autour des produits attendus.



ARTICLE 5 : ACTIONS DE L'IFAID AQUITAINE

Conformément à la convention qui le lie au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, IFAID Aquitaine assure le recrutement, en accord avec Bordeaux Métropole.

Conformément à la loi sur le Volontariat de solidarité internationale, IFAID Aquitaine assure la préparation au départ du/de la volontaire. Cette préparation est obligatoire et prioritaire.

IFAID Aquitaine signe directement avec le/la volontaire un contrat de Volontaire de solidarité internationale.

IFAID Aquitaine assure :

- Une préparation du/de la volontaire avant son départ,
- La gestion administrative du/de la volontaire et de ses ayants droit,
- Une indemnité de subsistance (non imposable),
- La prise en charge des frais de voyage (lieu de résidence-lieu de mission),
- Une assurance en responsabilité civile,
- Une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance rapatriement sanitaire,
- Une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission est prolongée jusqu'à 24 mois,
- Une session de débriefing du/de la volontaire à son retour de mission.

IFAID Aquitaine assure la gestion de l'enveloppe de fonctionnement du/de la volontaire nécessaire au bon exercice des missions de ce/cette dernier/dernière.

IFAID Aquitaine s'engage à fournir les éléments nécessaires à la régularisation des titres de séjour ou visas de résidence du volontaire, pendant toute la durée du contrat, conformément aux réglementations en vigueur dans le pays.

IFAID Aquitaine organise le transport du volontaire et de ses ayants-droit de son lieu d'habitation jusqu'à son lieu d'affectation - voyage aller en début de contrat et voyage retour en fin de contrat.

L'installation du volontaire est prévue à l'issue des procédures de recrutement et de formation, et après délivrance par les autorités consulaires d'un visa de résidence.

ARTICLE 6 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF



De manière à faciliter le suivi de l'exécution de la présente convention, des rencontres régulières seront organisées entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Tous les mois, le/la volontaire adressera à IFAID Aquitaine la fiche de liaison volontariat qui lui a été remise avec le « Guide administratif et suivi du volontaire ».

Tous les semestres, le/la volontaire remettra à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine un rapport d'étape et un bilan financier, relatant l'état d'avancement des actions. Par ailleurs, un rapport annuel technico-financier reprenant l'ensemble des activités de l'année et dégagant les perspectives pour la période future sera rédigé par le/la volontaire et transmis à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine.

Environ trois mois avant le retour prévu, le/la volontaire et Bordeaux Métropole effectueront une évaluation de la mission et communiqueront à IFAID Aquitaine le bilan de cette évaluation. Il sera convenu en accord avec IFAID Aquitaine de la date de retour prévu du/de la volontaire.

IFAID Aquitaine se réserve le droit de mettre fin à l'engagement de volontariat si les principes de la charte de volontariat et les règles du contrat de volontaire de solidarité internationale ne sont pas respectés par l'intéressé/e ou par Bordeaux Métropole pour le suivi du volontaire.

ARTICLE 7 : RETOUR DU VOLONTAIRE

IFAID Aquitaine et Bordeaux Métropole soutiennent le/la volontaire dans son insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du départ du/de la volontaire en mission (date convenue entre le/la volontaire et Bordeaux Métropole en accord avec IFAID Aquitaine). Elle est valable un an.

ARTICLE 9 : RENOUVELLEMENT

Sous réserve du renouvellement de l'accord entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato/zone métropolitaine de Léon, le contrat de volontariat pourra être renouvelé une fois pour une durée qui n'excédera pas 12 mois, si les parties contractantes le souhaitent. Dans ce cas, l'IFAID Aquitaine, sur demande de Bordeaux Métropole, proposera au/à la



volontaire un avenant pour fixer les conditions du renouvellement dans un délai de un mois précédant la fin du contrat de volontariat.

ARTICLE 10 : MISE A DISPOSITION

En application de la présente convention et conformément au budget établi en annexe sur la base d'une affectation d'un/une volontaire en poste au Mexique, Bordeaux Métropole participe au financement de la mission de volontariat par le versement d'une participation financière de 18 222 € à IFAID Aquitaine, tous frais inclus (transport internationaux et visas d'entrée, couverture santé et prévoyance, indemnité du volontaire, frais de suivi et de formation, enveloppe de fonctionnement...).

IFAID Aquitaine s'engage à mobiliser les ressources financières auprès de ses partenaires (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire-FONJEP).

Bordeaux Métropole s'assure qu'un bureau et un ordinateur seront mis à la disposition du/de la volontaire le temps de son stage préalable.

ARTICLE 11 : MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le montant de 18 222 € sera versé comme suit :

- 80 % du montant annuel, soit la somme de 14 577,60 € à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le solde, soit la somme de 3 644,40 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées dans les six mois suivants la fin de la première année du contrat. Le versement sera effectué au profit du bénéficiaire : IFAID Aquitaine

En cas de non-exécution partielle de la durée de mission du volontaire, IFAID Aquitaine s'engage à rembourser au prorata temporis, les sommes indûment encaissées.



ARTICLE 12 : COMMUNICATION

Chaque document édité par IFAID Aquitaine faisant référence aux actions conduites par le/la volontaire fera l'objet de la mention « opération cofinancée par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa coopération avec le Mexique ».

De même, chaque document édité par Bordeaux Métropole faisant référence aux actions conduites par le/la volontaire fera l'objet de la mention « avec la participation de l'IFAID Aquitaine ».

ARTICLE 13 : AVENANT

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant à l'initiative de chacune des parties. Cet avenant doit être visé par les deux parties.

ARTICLE 14 : RESILIATION

Elle peut être résiliée, d'une part d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part par l'une des parties signataires en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

14.1 : Rupture du contrat du/de la volontaire, à l'initiative du/de la volontaire

La rupture volontaire du contrat de volontariat est définitive après un préavis d'un mois à partir de la présentation du courrier du/de la volontaire à IFAID Aquitaine. Le/la volontaire bénéficie d'une indemnité de congés proportionnelle à la durée du séjour.

IFAID Aquitaine s'engage à identifier, en accord avec Bordeaux Métropole, un/une nouveau/nouvelle volontaire dans les meilleurs délais pour poursuivre la mise en œuvre de l'action.

14.2 : Rupture en cas de force majeure

En cas de force majeure (catastrophe naturelle ; troubles politiques ; accident ou maladie) rendant impossible la poursuite du projet ou de la mission de volontariat, IFAID Aquitaine



peut mettre fin au contrat de volontariat, avec exécution immédiate. Dans ce cas, les parties n'ont pas à exécuter leurs obligations respectives sur le terrain. Selon les cas, un accompagnement personnalisé du/de la volontaire pourra être proposé par Bordeaux Métropole ou IFAID Aquitaine.

Compte tenu de ses responsabilités légales, IFAID Aquitaine peut décider seul de cette interruption. IFAID Aquitaine assure le retour du/de la volontaire vers son lieu de résidence habituelle pour le compte de l'organisme partenaire.

Dans toutes ces hypothèses, aucun cas de rupture n'ouvrira droit, pour l'une des deux parties, à des indemnités complémentaires à titre de dommages et intérêts en dehors des sommes dues au titre de la présente convention.

ARTICLE 15 : LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, et notamment par la médiation ou l'arbitrage.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux.

*Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires
originaux.*

SIGNATURES

Pour IFAID Aquitaine

Ghislain BREGEOT

Directeur

Pour Bordeaux Métropole

Michel VERNEJOUL

Conseiller délégué